

ANNEXES

**à l'avis d'appréciation des plans
l'optimisation environnementale
de l'aménagement
du Lac Sud, Tunisie**

(annexes 1 et 2)

ANNEXE 1

Lettre de l'autorité compétente du 16 février 1998 dans laquelle la Commission est mise dans la possibilité d'émettre un avis

Ministère des Affaires Etrangères

La Haye

Commissie voor de milieu-effectrapportage
t.a.v. J.J. Scholten, directeur
Postbus 2345
3500 GH Utrecht

	Commissie voor de milieu-effectrapportage
ingekomen :	- 4 MAART 1998
nummer :	69-90
dossier :	023-72
kopie naar :	Kh/Po/Sh/Sc/Mo/bieb

Date	Numéro de téléphone	Référence
16 février 1998	3486033	DML/MI-143/98
Objet		Service
WW050202, n° 009/98 Conseil Lac Sud Tunisie n° DML-98-C0010		DML

Monsieur le directeur,

Le gouvernement tunisien a adjugé à une association d'entrepreneurs néerlandais-belge l'exécution des travaux d'assainissement et d'extension urbaine par assèchement du Lac Sud, ainsi que l'étude préliminaire de 6 mois. Le projet bénéficie du financement MILIEV. Me référant à l'accord passé entre la Commission des études d'impact sur l'environnement et la DGIS et aux avis antérieurs de l'été 1996 de la Commission émis au cours de la préparation de cette demande de financement, je vous prie de bien vouloir mettre en place un groupe de travail afin de vérifier si l'étude et les activités de suivi satisfont aux aspects environnementaux. Le commencement des activités du groupe de travail est prévu pour mars 1998.

Comme convenu lors de la réunion du 16 février 1998 avec les représentants de l'association d'entrepreneurs, la Commission (M^{me} Steinhauer), et pour la DGIS, M. Kok, du service DEW/BL, et M^{me} Wevers, du service DML/MI, il s'agit de définir une approche commune entre les gouvernements néerlandais et tunisien et leurs représentants et conseillers, d'une part, et l'association d'entrepreneurs, d'autre part, notamment en ce qui concerne les aspects environnementaux. Un atelier de lancement où seront discutés les précédents avis de la Commission peut aider à parvenir à une approche commune visant à

optimiser, dans les limites des conditions fixées, l'attention accordée à l'environnement.

Je vous saurais gré de me communiquer la composition du groupe de travail, dans lequel siégeront des experts néerlandais et tunisiens, ainsi que le budget prévu pour cette activité. Il serait opportun de conseiller, conjointement avec le partenaire tunisien spécialiste de l'environnement, le gouvernement tunisien, s'il le désire, et la DGIS.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Pour le ministre

Le directeur de l'Environnement et du Développement



Dr K.A. Koekkoek

ANNEXE 2

Données du projet

Activité envisagée:

Le Lac Sud, situé au sud de la ville de Tunis, est fortement pollué. En 1990, le gouvernement tunisien a pris la décision d'améliorer cette situation précaire. A cet effet le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat a créé la SEPTS (société d'Etude et de Promotion de Tunis-Sud). Cet institut a reçu la mission suivante: l'exécution d'études pour arriver à la définition des actions pour assainir le Lac Sud et les environs de celui-ci, ainsi que l'élaboration d'un programme pour le développement urbain et le tourisme.

Catégorie: dragage et assèchement. DAC /CRS code 71210

Numéros de projet: WW92850 JRC n° 381-93. Commission d'EIE: 025

Données de procédure:

lettre avec demande d'avis: 10 mai 1996

avis d'appréciation rendu le: 27 juin 1996

avis de termes de référence pour complément de l'EIE rendu le: 31 juillet 1996

lettre avec demande d'avis: 16 février 1998

avis pour l'optimisation environnementale de l'aménagement du Lac Sud rendu le: 22 mai 1998

avis d'appréciation des plans d'optimisation environnementale de l'aménagement: 27 mai 1999

Particularités:

La SEPTS a établi un plan d'approche pour la réalisation de l'objectif. Le Lac Sud a actuellement une superficie d'environ 1600 hectares. La SEPTS propose de maintenir 700 hectares d'eau libre et d'assécher 900 hectares. Pour ce faire la boue sera retirée du fond et le niveau du fond sera approfondi de -2,2 m NGT¹. Les parties peu profondes seront rehaussées au-dessus du niveau de l'eau. Pour les nouvelles rives à constituer une digue en pierre d'environ 15 kilomètres sera construite. En liaison avec la qualité de l'eau à obtenir, un écoulement du Lac Sud avec l'eau de mer sera réalisé. Le canal de Rades devra être élargi et approfondi à cet effet et pour l'écoulement de la zone portuaire et en différents endroits des écluses devront être placées et des tuyauteries devront être installées. La loi tunisienne a exigé l'établissement d'une Étude d'Impact sur l'Environnement pour ce projet. Cet étude a été publié en 1995. En mai 1996 le Ministre Néerlandais de la Coopération au Développement demande la Commission d'Evaluation de l'Impact sur l'Environnement de formuler un avis d'appréciation de l'EIE et un avis de termes de référence pour complément de l'EIE. L'avis d'appréciation de l'EIE et l'avis de termes de référence pour complément de l'EIE n'ont pas été transmis aux autorités compétentes tunisiennes. Après conclusion du marché des travaux, début 1998, le Ministre Néerlandais de la Coopération au Développement demande la Commission d'EIE de formuler un avis d'appréciation de l'étude et les activités complémentaires. Vu le fait que pour les autorités tunisiennes la procédure de l'EIE est achevée, la Commission décide de formuler un avis pour l'optimisation environnementale de l'aménagement du Lac Sud. Dans cet avis la Commission conseille d'exécuter des études supplémentaires de l'état de pollution du fond du lac afin de mieux définir le plan de dragage. En plus, la Commission conseille d'étudier les possibilités d'un aménagement eco-amical de la berge et un aménagement paysager plus attractif de la berge sud du lac. L'appréciation des plans définitifs montre que le plan de dragage a été optimisé du point de vue environnementale et que pour la zone nord-ouest (zone 4) du lac un aménagement écologique attractive a été développé. La Commission recommande d'étudier les possibilités d'une assouplissement des termes du contrat afin de pouvoir réaliser des options plus attractives (paysager et esthétique urbaine) de la berge sud. La Commission a pris connaissance du fait le plan d'aménagement prévoit des espaces verts publics protégés pour la zone 3 du Lac.

1 Nivellement général de la Tunisie.

Composition du groupe de travail:

M. R. Beck

M. N.W. Broodbakker

M. D. de Zeeuw (président)

M. A. Mol (avis d'appréciation et avis de termes de référence pour complément de l'EIE)

M. R. Bijker (avis pour l'optimisation environnementale de l'aménagement)

Secrétaire du groupe de travail: Mme I.A. Steinhauer (avis d'appréciation et avis de termes de référence pour complément de l'EIE), M. R.A.M. Post (avis pour l'optimisation de l'aménagement et avis d'appréciation des plans d'optimisation environnementale de l'aménagement)